



Botulisme – Guide pour les professionnels de la santé



Santé Canada est le ministère fédéral responsable d'aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé. Santé Canada s'est engagé à améliorer la vie de tous les Canadiens et à faire du Canada l'un des pays où les gens sont le plus en santé au monde, comme en témoignent la longévité, les habitudes de vie et l'utilisation efficace du système public de soins de santé.

Also available in English under the title:
Botulism – Guide for Healthcare Professionals

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Santé Canada
Indice de l'adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télec. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : hc.publications-publications.sc@canada.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2020

Date de publication : juillet 2020

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : H164-298/2020F-PDF
ISBN : 978-0-660-35483-5
Pub. : 200130

Les professionnels de la santé devraient aviser les autorités locales et/ou provinciales lorsqu'ils soupçonnent la présence d'un cas de botulisme. Le document *Botulisme – Guide pour les professionnels de la santé* est destiné principalement aux professionnels de la santé et aux établissements et organismes prodiguant des soins de santé et des services de laboratoire, y compris les hôpitaux et les laboratoires provinciaux.

Coordonnées

Service de référence pour le botulisme au Canada :
Laboratoire 613-957-0885, consultation en tout temps 613-296-1139

Veillez envoyer les échantillons par messagerie à :

Service de référence pour le botulisme de
Santé Canada, Centre de recherches Banting
251, promenade Sir-Frederick-
Banting, pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Programme d'accès spécial (PAS) 613-941-2108

Veillez nous fournir par téléphone votre numéro de repérage, dès que l'envoi est confirmé.

Il incombe à l'expéditeur de s'assurer que les échantillons arrivent au bon endroit. Étant donné que certains messagers aériens n'expédient des échantillons que jusqu'à l'aéroport d'Ottawa, vous pourriez devoir prendre des dispositions pour qu'une entreprise de messagerie ramasse les échantillons à l'aéroport et les livre à notre installation.

Le botulisme est une maladie neuroparalytique rare causée par une neurotoxine qui est produite par la bactérie *Clostridium botulinum*. Le botulisme se développe si une personne ingère la toxine ou si l'organisme pousse dans les intestins ou dans les plaies et que la toxine est libérée. Il existe quatre principales formes de botulisme: le botulisme d'origine alimentaire, le botulisme des nourrissons, la colonisation intestinale des adultes et les plaies.

Le **botulisme d'origine alimentaire** résulte de l'ingestion de neurotoxines préformées dans des aliments ou des boissons. Dans le cas du botulisme d'origine alimentaire, les symptômes commencent généralement de 12 à 36 heures après la consommation d'aliments contaminés, mais ils peuvent aussi se manifester dès 6

heures ou jusqu'à 10 jours. Les symptômes peuvent d'abord comprendre des vomissements et/ou de la diarrhée et sont suivis d'une ou de plusieurs des symptômes suivants : ptose (affaissement des paupières), perturbation visuelle, pupilles dilatées et fixes, dysphagie (difficulté à avaler), sécheresse de la bouche et dysphonie (difficulté à parler). Ces symptômes peuvent s'étendre à une paralysie flaccidique symétrique descendante chez une personne afebrile alerte. La constipation est un symptôme courant plus tard au cours de la présentation. Le taux de décès est d'environ 5 p. 100

Le **botulisme infantile** touche les nourrissons de moins d'un an, la plupart des cas se produisant entre six semaines et six mois. Cette forme de botulisme résulte de l'ingestion de spores qui germent dans l'intestin et produisent des bactéries qui libèrent des toxines. Les symptômes cliniques commencent par la constipation et peuvent comprendre la perte d'appétit, une faiblesse généralisée, un faible cri, une faible suce, une ptose, des pupilles faiblement réactives, un regard décontracté, une expression faciale contournée, la somnolence, une diminution du tonus de sphincter anal, une hypotonie et une perte importante de contrôle de la tête.

Le **botulisme par colonisation de l'intestin chez l'adulte** se produit lorsque *C. botulinum* germe et produit des toxines dans le système digestif. Cette forme de botulisme touche les adultes qui ont modifié l'anatomie et la microflore gastro-intestinales en raison d'antécédents de chirurgie intestinale, de maladie intestinale inflammatoire ou d'exposition à des agents antimicrobiens.

Le **botulisme contracté par blessure** survient lorsque la bactérie *C. botulinum* infecte une blessure et y produit une toxine. Les symptômes de ce type de botulisme sont semblables à ceux du botulisme d'origine alimentaire (à l'exception des vomissements et de la diarrhée). La présence d'une blessure est également une indication utile. Les cas de botulisme contracté par blessure peuvent résulter de la contamination d'une blessure par le sol, du gravier ou l'injection de drogues illicites.

Confirmation en laboratoire

La confirmation en laboratoire du botulisme d'origine alimentaire se fait par la démonstration de la toxine botulinique dans le sérum, les selles, l'aspiration gastrique ou les aliments incriminés, ou l'isolation du *C. botulinum* des selles ou de l'aspiration gastrique. L'identification des organismes dans un aliment présumé est utile, mais non diagnostique, car les spores de *C. botulinum* sont omniprésentes dans l'environnement. Une personne peut recevoir un diagnostic de botulisme d'origine alimentaire si elle a consommé un aliment lié à un cas de botulisme confirmé en laboratoire. Le diagnostic de botulisme intestinal est établi par

l'identification d'organismes ou de toxines de *C. botulinum* dans les selles d'un patient sur une période prolongée de plusieurs jours ou semaines, combinée à l'absence d'aliments toxiques. Le botulisme de plaie est diagnostiqué par des signes d'une plaie combinée à la détection d'une toxine dans le sérum ou l'isolement de *C. botulinum* d'une culture de plaie.

Les diagnostics différentiels du botulisme comprennent le syndrome de Guillain-Barré, les accidents vasculaires cérébraux et la myasthénie grave.

Soutien fédéral

La gestion d'un cas soupçonné de botulisme fait intervenir des professionnels de la santé et des responsables provinciaux et fédéraux de la santé publique. La gestion fédérale implique le Service de référence sur le botulisme (SRE) de Santé Canada pour le Canada et peut impliquer le Programme d'accès spécial (PAS) de Santé Canada.

Le SRE du Canada, établi en 1974, offre le soutien suivant :

- Aider les médecins et les ministères provinciaux de la Santé lorsque l'on soupçonne le botulisme;
- examine les aliments suspects et les spécimens cliniques soumis par les laboratoires de l'hôpital et de la province aux fins d'analyse;
- Alerter rapidement les organismes responsables lorsque des aliments commerciaux sont en cause;
- Maintenir des cultures de référence de *C. botulinum*;
- Assurer la liaison avec les centres qui ont des intérêts et des responsabilités semblables au Canada et à l'étranger.

Le PAS peut fournir un accès d'urgence à des médicaments non autorisés et non commercialisés à des professionnels individuels qui traitent un patient souffrant d'une maladie grave ou pouvant s'avérer mortelle lorsque les traitements traditionnels ont échoué, ne conviennent pas ou ne sont pas offerts. Le PAS autorise un fabricant à vendre un médicament qui ne peut autrement être vendu ou distribué au Canada. Le traitement du botulisme infantile BabyBIG nécessite l'approbation du PAS avant de pouvoir être administré. L'antitoxine botulinique pour le botulisme adulte n'a pas besoin d'être approuvée par le PAS.

La procédure pour les travailleurs de la santé et les établissements/organisations qui fournissent des soins de santé varie d'une province à l'autre. Veuillez vérifier auprès du Bureau du médecin hygiéniste en

chef les exigences provinciales en matière de rapports.

Enquête en laboratoire

Voici des renseignements sur la présentation de spécimens de laboratoire au SRE à Ottawa. On peut communiquer avec un membre du SRE lorsqu'on soupçonne un cas de botulisme pour :

- discuter de la présentation clinique du cas suspect de botulisme afin d'appuyer le diagnostic;
- Prendre des dispositions pour transporter des aliments suspects et des spécimens cliniques à Ottawa pour analyse en laboratoire.

Il faut obtenir des échantillons cliniques avant d'administrer l'antitoxine botulique. Les échantillons d'aliments peuvent être des restes ou des contenants non ouverts. Pour les aliments commerciaux, récupérer l'étiquette, le numéro de lot du fabricant, les codes estampés sur la canette ou l'emballage, etc.

Les spécimens cliniques appropriés pour les analyses comprennent :

- Échantillons de matières fécales (environ 10 g si disponibles);
- liquide de lavement;
- Contenu gastrique (ajusté à un pH d'environ 6,0 avec du NaOH 1N, si possible);
- Sérum (de 20 ml de sang prélevé avant l'administration de l'antitoxine);
- Dans le cas du botulisme présumé chez le nourrisson, la matière essentielle pour l'analyse est les fèces du nourrisson. Comme la constipation est un symptôme courant, les parties souillées des couches, un frottis rectal, 2 ml de sérum ou une combinaison d'échantillons peuvent être soumis au besoin.

Après avoir prélevé l'échantillon, mais avant de l'expédier, assurez-vous que l'échantillon est conservé dans un réfrigérateur à 4 °C. Expédiez les spécimens dans un récipient primaire étanche à l'eau, dans un récipient secondaire étanche à l'eau, avec suffisamment de matériau absorbant entre les deux contenants pour absorber tout le contenu du récipient primaire¹. La méthode privilégiée pour conserver le matériel est de le refroidir plutôt que de le congeler (c.-à-d. en ajoutant des blocs

¹ Les échantillons qui peuvent contenir de la neurotoxine botulinique ou des organismes viables (y compris les spores) devraient être expédiés conformément à l'instruction TC-125-1B sur le transport des marchandises dangereuses.

réfrigérants commerciaux dans le colis). Une fois le spécimen expédié, informer le SRE du délai de livraison prévu. Voir les coordonnées au début du présent document.

Antitoxine botulinique

L'antitoxine botulinique thérapeutique est approuvée au Canada pour le traitement des cas de botulisme chez les adultes.

- BAT[®] [Botulisme Antitoxine Heptavalent (A, B, C, D, E, F, G) – (Equine)] par la Emergent BioSolutions Canada Inc. (jadis Cangene Corporation)

L'utilisation de l'antitoxine thérapeutique contre le botulisme infantile n'est pas approuvée au Canada et n'est actuellement disponible que par l'entremise du PAS :

BabyBIG[®], Botulism Immune Globulin Intravenous (Human) (BIG-IV) for pediatric patients under the age of an, consulté à partir du Infant Botulism Treatment and Prevention Program (IBTPP) du California Department of Public Health (CDPH).

Le produit heptavalent est conservé partout au pays, soit dans un dépôt provincial, soit par le Système de la réserve nationale d'urgence (SRNU) de l'Agence de la santé publique du Canada.

Pour les cas de botulisme infantile jusqu'à l'âge d'un an, BabyBIG[®] devra être demandé par patient au Programme de traitement et de prévention du botulisme infantile du California Department of Health Services au 510 231-7600.

Les producteurs de BabyBIG[®] n'autorisent pas les commandes préalables de leurs produits; par conséquent, le médecin demandeur doit également présenter une demande au PAS pour obtenir l'accès :

Le médecin doit remplir un formulaire de demande du PAS, le FORMULAIRE A, disponible au <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-sante-products/special-access/drugs.html> et le télécopier immédiatement au (613) 941-3194. Pour éviter les retards, toutes les sections du formulaire doivent être remplies correctement, et il est recommandé de faire un suivi par téléphone au bureau du SAP au 613-941-2108.

Si un cas se présente un soir de semaine, une fin de semaine ou un jour férié, l'agent de garde du SAP peut être joint par téléphone au (613) 941-2108 (appuyez sur le 0). Le médecin demandeur doit être prêt à fournir les renseignements du formulaire à l'agent de garde, puis à faire un suivi le jour ouvrable suivant avec une copie du formulaire rempli. Le PAS autorisera le California Department of Health Services à expédier BabyBIG® à l'hôpital.

Le PAS autorisera ensuite le California Department of Health Services à expédier le BabyBIG® à l'hôpital.

Références

[Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, Division de la santé publique](#)

[Modalités canadiennes d'intervention lors de toxi-infection d'origine alimentaire \(MITIOA\), 2010 : en cas d'éclosion multi-juridictionnelle](#)